

N° 2022/E3/46

**Question orale déposée par  
le groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : Liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La question des transports maritimes revient souvent au cœur du débat politique, et pour cause, cette problématique et les enjeux à venir pour l'économie de notre île sont essentiels.

Grâce au travail des différents Présidents de l'Office des Transports successifs et à leurs services, nous nous apprêtons à signer une DSP de 7 ans entre la Corse et le continent, garantissant une sécurisation du service public de continuité territoriale avec une desserte sans équivalent en qualité et en volume en Méditerranée.

Pour autant, le développement et le renforcement d'autres liaisons, comme celles entre la Corse et la Sardaigne, s'avèreraient un véritable enjeu pour nos deux îles et s'intégreraient pleinement dans des logiques de connexions inter-territoriales et durables et vertueuses.

En effet, la ligne Bunifaziu-Santa Teresa di Gallura est opérée depuis 2016 par des compagnies privées et ce depuis l'arrêt de la compagnie publique sarde la Saremar. L'interactivité quotidienne entre les deux ports est cruciale et contribue à de nombreux échanges commerciaux, culturels et sociaux entre les îles sœurs.

Pourtant, aujourd'hui la fiabilité de cette ligne est mise à mal, par de nombreux phénomènes. Il arrive fréquemment que transporteurs et passagers se retrouvent bloqués sur une rive ou l'autre, et ce parfois pendant plusieurs jours. Les causes d'annulations sont bien souvent météorologiques, nous connaissons tous ici la particularité des Bocchi di Bunifaziu, mais peuvent aussi être dues à la vétusté des navires qui contraignent les équipages à annuler les traversées pour des raisons de sécurité, tout cela au détriment des usagers et des entreprises.

Ces annulations régulières mettent en péril la régularité des échanges entre nos deux îles et, de ce fait, empêche la création d'un réel développement territorial transfrontalier.

La création d'un véritable espace d'échanges inter-îles et entre chaque île et le continent placerait cette entité corso-sarde au sein de dynamiques globales (économiques, humaines, sociales, écologiques et environnementales) et apporterait une forme d'attractivité nouvelle à ces piliers de la Méditerranée.

Il était prévu en 2020 la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale en Méditerranée (GECT) qui gérerait la continuité territoriale maritime transfrontalière pour les passagers et les marchandises entre la Corse et la Sardaigne et ainsi réglerait définitivement les problèmes de liaisons maritimes.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, eu égard à tous ces faits, nous souhaiterions savoir où en sont les travaux sur le Groupement Européen de Coopération Territoriale ?

Par ailleurs, que serait-il possible d'envisager dans ce cadre, afin de garantir la pérennité mais aussi le renforcement des liaisons corso-sardes dans des conditions optimales de sécurité et de régularité tout au long de l'année à des coûts raisonnables ?

Je vous remercie.